

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3521

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3521**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 a pour ambition d'assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire communautaire. Pour cela, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont la vocation réside dans la régulation du marché foncier et immobilier afin de renforcer son caractère sécurisant et attractif.

Outil d'anticipation, de programmation et de gestion, le SAE contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande des entreprises et en hiérarchisant les opérations d'aménagement dans le temps et dans l'espace. En ce sens, les actions de requalification des zones d'activités constituent l'un des volets opérationnels du SAE.

Les opérations réalisées entre 1997 et 2008 en matière de requalification des zones industrielles ont permis une première remise à niveau de celles-ci, en améliorant leur accessibilité et leur sécurité par des travaux de voirie. Cela a aussi permis d'améliorer leur visibilité par le déploiement de mobilier de jalonnement et de signalétique. Le montant des investissements réalisés dans ce cadre s'est élevé à 20 M€ sur la période 2001-2008.

Par délibération n°2012-2733 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a approuvé l'individualisation d'autorisation de programme sur les zones industrielles de la Communauté urbaine définies comme étant en requalification. Cette décision a permis de poursuivre le programme d'intervention en faveur des entreprises implantées sur ces territoires, tel que validé par le comité de pilotage du SAE. Ainsi, entre 2009 et 2012, ce sont au total 22 opérations de voirie qui ont été achevées et 5 opérations engagées et en cours de réalisation, le tout pour un montant total de 10,6 M€.

Afin de poursuivre cette politique de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil économique sur les zones industrielles, un nouveau programme d'intervention 2012-2014 a été défini et validé par le comité de pilotage SAE du 28 novembre 2011, après concertation et priorisation auprès des entreprises bénéficiaires et des communes partenaires. Ce programme d'interventions a fait l'objet d'une réactualisation validée par le comité de pilotage SAE du 26 novembre 2012, pour tenir compte de l'état d'avancement réel des opérations, des besoins des entreprises et de leurs salariés, ainsi que de la capacité des services de la Communauté urbaine à réaliser. Ce programme d'opérations nécessite une individualisation complémentaire d'autorisations de programme pour l'année 2013, comme détaillé dans le tableau ci-annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1°- Approuve l'intervention communautaire en matière de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil dans les zones d'activités économique de l'agglomération et le programme d'intervention particulièrement sur les zones d'activités suivantes : Mi-Plaine, La Mouche, Vallée de la chimie, Périca, Lyon Sud-Est, Meyzieu Jonage, Lyon Nord et Pôle économique Ouest.

2°- Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée pour un montant de 2 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal et de 48 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement au titre de l'année 2013 sur les opérations suivantes :

Zone considérée	Autorisation de programme globale (APG) P01 - Développement économique local Dépenses d'investissement	Montants des autorisations de programme (AP) votées le 13 février 2012	Autorisation de programme (AP) complémentaire proposée	Nouvelle autorisation de programme (AP) disponible après vote
n° 0P01O0888 Mi Plaine	<i>budget principal</i>	1 663 658	360 000	2 023 658
n° 2P01O0888	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	73 046	-	73 046
n° 0P01O0889 La Mouche	<i>budget principal</i>	2 391 063	-	2 391 063
n° 2P01O0889	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	127 452	-	127 452
n° 0P01O0891 Vallée de la chimie	<i>budget principal</i>	1 145 844	610 000	1 755 844
n° 2P01O0891	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	106 780	-	106 780
n° 0P01O0892 Périca	<i>budget principal</i>	867 531	10 000	877 531
n° 2P01O0892	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	115 000	8 000	123 000
n° 0P01O0893 La Soie La Rize	<i>budget principal</i>	742 797	-	742 797
n° 2P01O0893	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	42 393	15 000	57 393
n° 0P01O0894 Lyon Sud-Est	<i>budget principal</i>	4 252 487	1 720 000	5 972 487
n° 2P01O0894	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	250 000	25 000	275 000
n° 0P01O0895 Meyzieu	<i>budget principal</i>	3 655 287	-	3 655 287
n° 2P01O0895	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	77 874	-	77 874
n° 0P01O0896 Lyon Nord	<i>budget principal</i>	260 145	-	260 145
n° 2P01O0896	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	170 000	-	170 000

n° 0P01O2114	<i>budget principal</i>	1 520 000	200 000	1 720 000
Pôle économique Ouest n° 2P01O2114	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	50 000	-	50 000
Total	budget principal	16 498 812	2 900 000	19 398 812
	budget annexe de l'assainissement	1 012 545	48 000	1 060 545

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 19 398 812 € en dépenses à la charge du budget principal et à 1 060 545 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.